Exposition au bruit sur 24h des grandes voies routières

Description :

Cartes de bruit stratgiques en application de la directive europenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 (transpose en droit franais par les articles L. 572-1 L. 572-11 du code de l'environnement - dcret n2006-361 du 24 mars 2006 - arrts des 3 et 4 avril 2006 - circulaire ministrielle du 7 juin 2007).

Ces cartes de bruit stratgiques sont des reprsentations de l'exposition sonore des populations sur un territoire tendu.